

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>17</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>22</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>5</b>

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à dix-neuf heures et trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 22 mars 2024

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, CHAUVET, SERRANO, LECOQ, BOUTIER et PONSY Mesdames KRAWCZYK, BONAMI, DALLONGEVILLE, TRUILLET, BOUCHET, LECOQ et FEURMOUR

**ABSENTS** : Mesdames BOISSET, BARTHELEMY, CHARRIERE, MORIN, SERIO et EPAUD, Messieurs VALLON, PACIONI, CHARRIERE et QUERCI

**PROCURATIONS** : Madame CHARRIERE à Monsieur OLIVE, Monsieur CHARRIERE à Monsieur HAMARD, Madame EPAUD à Monsieur PONSY, Monsieur PACIONI à Monsieur GERVAIS, Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rose-Marie KRAWCZYK

**Délibération n° 18-04-2024 : Budget primitif 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3500 habitants,

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

L'article L. 5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget,

Vu la délibération n° 14-03-2024 du 7 mars 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu la délibération de ce jour portant approbation du compte de gestion 2023 du budget communal, établi par Monsieur le Trésorier principal,

Vu la délibération de ce jour portant approbation du compte administratif 2023 du budget communal,

Vu la délibération de ce jour portant affectation du résultat pour l'exercice 2023 du budget communal, issu du compte administratif 2023,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission Budget, Projets et Actions réunie en date du 19 mars 2024 sur la présente proposition,

Vu le projet de budget primitif 2024 du budget communal,

Vu l'état des restes à réaliser du budget communal,

Vu la délibération n° 05-11-2023 du 23/11/2023 autorisant l'ouverture anticipée des crédits à la section d'investissement,

Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, par chapitre, le budget primitif 2024 (joint en annexe), arrêté en équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	1 436 644.03
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 000 000
014	Atténuations de produits	53 882
023	Virement à la section d'investissement	648 756.3
042	Opérations d'ordre entre section	276 046.08
65	Autres charges de gestion courante	506 680.56
66	Charges financières	89 528.06
67	Charges exceptionnelles	15 000
<b>TOTAL</b>		<b>5 026 537.03</b>

**Les chapitres 011, 012, 014, 023, 042, 65, 66 et 67 sont adoptés à l'unanimité,**

Section de fonctionnement – Recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition
002	Résultat de fonctionnement reporté	779 485.08
013	Atténuations de charges	40 000
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	296 490
73	Impôts et Taxes	2 713 033
74	Dotations et participations	1 103 903.95
75	Autres produits de gestion courante	11 120
76	Produits financiers	5
77	Produits exceptionnels	82 500
<b>TOTAL</b>		<b>5 026 537.03</b>

**Les chapitres 002, 013, 70, 73, 74, 75, 76 et 77 sont adoptés à l'unanimité,**

Section d'investissement – Dépenses :

Chapitre	Libellé	Dont Report des restes à réaliser	Propositions
001	Déficit reporté d'investissement	0	835 622.74
10	Dotations fonds divers et réserves	0	530
16	Emprunts et dettes assimilées	0	231 967.44
20	Immobilisations incorporelles	660	35 560
204	Subv équipement versées	11 522.16	278 942.16
21	Immobilisations corporelles	158 793.96	685 161.82
23	Immobilisations en cours	25 209.42	901 942.82
<b>TOTAL</b>		<b>196 185.54</b>	<b>2 969 726.98</b>

**Les chapitres 001, 10, 16, 20, 204, 21 et 23 sont adoptés à l'unanimité,**

Section investissement – Recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition
021	Virement de la section de fonctionnement	648 756.3
024	Produit des cessions	33 600
040	Opération d'ordre entre sections	276 046.08
10	Dotations, fonds divers et réserves	273 058.52
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 031 808.28
13	Subventions d'investissement	687 970
4582	Travaux de voirie pour compte de tiers	18 487.8
<b>TOTAL</b>		<b>2 969 726.98</b>

**Les chapitres 021, 024, 040, 10, 1068, 13 et 4582 sont adoptés à l'unanimité,**

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide :**

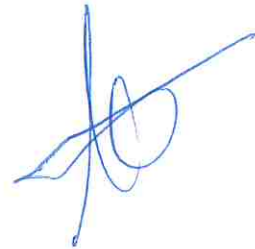
- D'adopter le budget primitif communal 2024, avec reprise des résultats de l'année 2023, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2023 et de la délibération d'affectation des résultats votée lors de la même séance, lequel budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme présenté précédemment.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à passer toutes les écritures nécessaires à la réalisation du budget communal.

Fait à CLARENSAC, le 4 avril 2024

Le Maire  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 05/04/2024  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 05/04/2024